

Zeitschrift: Schweizerische Geometer-Zeitung = Revue suisse des géomètres
Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres
Band: 11 (1913)
Heft: 8

Vereinsnachrichten: Procès-verbal : de la XIIe assemblée générale de la société suisse des géomètres, tenue le 8 juin 1913 à Fribourg (salle du Grand Conseil)

Autor: Fischli, E.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Procès-verbal

de la XII^e assemblée générale de la Société suisse des Géomètres, tenue le 8 juin 1913 à Fribourg (salle du Grand Conseil).

Le président central M. Ehrensberger ouvre la séance à midi; il souhaite la bienvenue aux personnes présentes, en particulier au représentant du Conseil d'État de Fribourg, Monsieur le Conseiller d'État Musy, délégué aux Finances, au représentant du Conseil Communal de Fribourg, Monsieur de Weck, et aux deux orateurs des conférences annoncées, Messieurs S. Crausaz et le Dr. P. Aeby. Le président salue également les membres honoraires Brönimann, Stambach et Fehr, et il souligne particulièrement la présence de nombreux collègues suisses-romands.

Dans une courte allocution, le président rappelle la mémoire des collègues décédés, durant l'année courante, MM. Rossier, Grisel, Luisoni, Bussmann et Rickenbach, et il invite l'assemblée à se lever en signe de deuil.

En quelques mots rapides, M. Ehrensberger examine la situation générale de la Société et exprime le vœu que les objets à l'ordre du jour soient discutés avec courtoisie de part et d'autre, et spécialement ce qui concerne la taxation. Il passe ensuite à l'ordre du jour.

Sont nommés scrutateurs les collègues Zundt-Lucerne, géomètre cantonal, Werffeli-Zurich et Nicod-Payerne, et fonctionnent comme traducteurs les collègues Leupin-Berne et Panchaud-Genève.

La liste de présence accuse 84 participants.

Objet 2. Procès-verbal de la XI^e assemblée générale du 5 mai 1912 à Lucerne. Ce procès-verbal a été publié dans le journal; personne n'en demande lecture; il est adopté sans discussion.

Objet 3. Rapport annuel. Conformément à l'usage, ce rapport a été distribué aux sociétaires. Le président ouvre la discussion et donne la parole à *Kubler*-Berne, qui présente une accusation générale. Ce dernier considère que la confiance profonde que les sociétaires avaient dans le Comité central a été fortement ébranlée par le fait de ses procédés récents avec le Bureau fédéral du Registre foncier, ce qui a eu pour con-

séquence une tension regrettable entre la Société et les autorités.

Le rapport annuel contient de vaines tentatives d'excuses, concernant les causes de cette tension que Kubler indique par l'examen d'une série d'incorrections, petites et grandes, commises vis-à-vis des autorités et des fonctionnaires eux-mêmes.

Les résolutions peuvent avoir été prises dans les meilleures intentions, il n'en subsiste pas moins une regrettable manière d'agir; aussi l'assemblée ne doit non seulement pas s'en rendre complice, mais encore elle doit protester contre les abus de compétence, particulièrement du bureau du Comité central. Les manières prétencieuses vis-à-vis des autorités et les ordres déplacés qu'on leur adresse doivent cesser; reportons-nous à ce sujet à la question scolaire qui n'est pas encore liquidée, et à l'occasion de laquelle les sections ont voté des résolutions qui exprimaient leur confiance entière aux autorités.

Aussi, sans tenir compte de la dernière manière d'agir du Comité central, la section de Berne a nommé, en qualité de membre honoraire, le chef du Bureau fédéral du Registre foncier, et il y a lieu pour l'assemblée d'acquitter une dette d'honneur en ne se solidarissant pas avec les fautes commises.

Kubler formule des observations, parce que le procédé du bureau du Comité central est dirigé contre des hommes qui ont déjà sacrifié beaucoup de temps en faveur de nos revendications générales, parce que les fonctionnaires du Bureau fédéral du Registre foncier sont nos collègues et nos amis. On devrait également intéresser davantage les sociétaires aux affaires de la Société, ce qui n'est pas le cas jusqu'à présent, puisque l'assemblée de délégués, annoncée par un discours du président à Lucerne, pour traiter de la question de la revision des statuts n'a pas été convoquée.

Il y a là une faute du bureau auquel, du reste, le projet des nouveaux statuts accorde une trop grande indépendance qui doit éveiller double prudence. Nous pouvons certainement nous rencontrer en faveur d'un travail commun, mais la critique franche ne peut avoir que du bon côté. Comme, après le premier orateur, personne ne demande plus la parole, le président

Ehrensberger se voit dans l'obligation de s'élever contre les attaques particulièrement mordantes dirigées contre le comité.

En première ligne, le président explique qu'après l'introduction du Code civil suisse et de suite après l'assemblée de Saint-Gall, des membres influents de la section de Berne le sommèrent catégoriquement en sa qualité de président de l'association des géomètres du concordat, d'entreprendre des démarches énergiques devant aboutir à faire démettre de sa position un ingénieur auquel le Département fédéral de Justice et Police avait confié la préparation des questions relatives aux mensurations. Trois pétitions furent lancées; deux membres ici présents peuvent certifier qu'elles n'ont pas laissé une bonne impression. Le 7 novembre 1908, nous avons expliqué à Monsieur le Conseiller fédéral Brenner notre manière de voir qui a été parfaitement acceptée. L'orateur cite les paroles prononcées par ce magistrat défunt à l'issue de cette audience mémorable, et il se permet de demander pourquoi ces manœuvres n'ont pas été désavouées.

Ehrensberger laisse de côté une série d'autres pétitions qui aujourd'hui n'échapperaient peut-être pas à la critique et il examine deux nouvelles requêtes qui se rapportent à l'époque de l'organisation du Bureau fédéral du Registre foncier et sur lesquelles le précédent orateur a plus particulièrement appuyé; celle concernant le choix du personnel du Bureau du Registre foncier et celle relative au certificat de géomètre.

Pour ce qui est de la première requête, le comité n'agirait aujourd'hui pas autrement qu'alors; elle avait comme objectif de réunir au sein de l'instance supérieure technique — au commencement de son activité pleine de responsabilités — des personnes appartenant à toutes les branches de la mensuration, y compris celle des villes.

Il est regrettable que cette question soit soulevée encore aujourd'hui et soit représentée comme constituant un abus de pouvoir de la part du bureau, et cela quoi qu'il soit facile de prouver que dans un cas semblable, la Ligue suisse des Paysans a été invitée, sur ses instances, à faire des présentations en vue de nominations.

L'orateur demande à Kubler, s'il connaît les discussions qui eurent lieu dans un milieu qu'il ne peut pas nommer

aujourd'hui, et s'il a eu connaissance des paroles qui ont été adressées en dernier lieu par une personne très haut placée à la délégation de la Société.

Ehrensberger continue ensuite en examinant en détail le reproche concernant le certificat de géomètre.

Dans la commission des examens le retrait de la patente fut demandé sous certaines suppositions; l'orateur, appuyé par son collègue vaudois, a insisté sur le fait que les géomètres actuels devaient posséder un certificat quelconque avant de parler d'un retrait de ce dernier.

Cette manière de voir a été considérée comme absolument logique par les représentants présents du Bureau du Registre foncier, et dans un délai excessivement court, on a établi imprimé le texte de ce certificat.

La faute du Comité central consiste donc simplement dans le fait qu'il a adressé au Bureau du Registre foncier une lettre polie lui demandant de lui soumettre le projet de texte. L'avis qui a été ensuite adressé aux sociétaires et qui a causé une aussi grande émotion à Berne, ne doit être considéré que comme un message absolument privé, n'intéressant que la Société. On ne peut donc pas comprendre pourquoi le Bureau fédéral du Registre foncier, dans la seconde partie de sa réponse négative, fasse état d'un document privé.

Ehrensberger donne lecture de la lettre adressée par le bureau et de la réponse du Bureau du Registre foncier; puis, sur la demande du secrétaire, il donne connaissance d'une lettre adressée par le Département fédéral de Justice et Police aux géomètres genevois. Il ressort de ce dernier écrit que le Département fédéral n'a pas accepté la demande formulée en son temps par les géomètres genevois, concernant l'octroi de la patente fédérale aux géomètres porteurs de la patente cantonale, mais qu'il se déclarait prêt à étudier un certificat conforme à l'ordonnance du 15 décembre 1910. Cette demande devait toutefois être adressée par la Société suisse des Géomètres, par l'intermédiaire de laquelle les géomètres genevois devaient passer, et la Société centrale s'occuperait sans aucun doute de cette question.

Le président termine ainsi ses explications qui ont été suivies par toute l'assemblée avec une attention soutenue. Le

vice-président *Muller* demande la parole pour réfuter dans leur ensemble les critiques adressées par Kubler au Comité central. Si le fait que Kubler n'a pas été choisi comme délégué peut influencer ces critiques sans mesure, c'est affaire de la section de Berne, en la direction de laquelle Kubler ne paraît pas avoir grande confiance. Muller s'en réfère à plusieurs communications antérieures de l'orateur.

Werffeli regrette qu'on ait fait allusion à des personnalités que nous n'avons pas à examiner ici; il reconnaît que la démarche du Comité central relative au certificat n'aurait pas pu être plus polie; mais il constate également que l'on n'avait aucun droit à intervenir. Il appuie les critiques de Kubler et revient sur le fait qu'il regrette encore aujourd'hui le procédé de la délégation de la Société dans la question scolaire qui a été traité à l'assemblée de Lucerne; et d'autres faits qu'ils ne veut pas mentionner, malgré les invitations qui lui sont adressées.

Kubler regrette qu'on soit servi ici de conversations privées, dont il ne peut reconnaître l'exactitude. Il donne lecture d'un mémoire du président central, dans lequel ce dernier approuve la proposition Kubler en ce qui concerne la question de la taxation; sa nomination comme délégué n'aurait donc rien eu d'extraordinaire. Sur l'invitation du président, il donne connaissance également de la suite du mémoire, dans lequel on mentionne rapidement des appréhensions contre l'organisation de la taxation telle que la propose Kubler. En terminant, Ehrensberger adresse à Kubler une question concernant la décision qu'aurait prise le comité de la section bernoise d'inviter le Bureau central à démissionner.

Kubler constate que sa proposition a été acceptée par le Comité central et demande qu'elle soit soumise à l'assemblée.

Schærer-Baden trouve que l'on se meut sur un terrain dangereux; certes, l'opposition doit exister, mais elle doit rester convenable. Il fait la proposition de passer à l'ordre du jour et invite à se lever tous ceux qui approuvent la conduite du comité.

La majeure partie de l'assemblée se lève et le président constate que la grosse majorité désire terminer ces débats fastidieux.

Albrecht-Berne, pris directement à partie, demande la parole; il appuie Kubler et n'accepte pas les remarques de Muller, en qualité de rapporteur, Kubler aurait fort bien pu être convoqué. Il estime que les relations devraient être meilleures entre le Bureau fédéral du Registre foncier et la Société, et il demande que l'on ne revienne plus sur une critique qui, quoique sans caractère officiel, a eu cependant quelque retentissement.

Panchaud traduit les parties importantes du débat, puis *Fehr*-Zurich demande la parole, car il serait intéressant pour lui d'apprendre si la teneur du discours de Kubler a été approuvée par la section de Berne, ce qui ne serait pas improbable. La critique a été poussée trop loin; le ton de nos délibérations doit correspondre à celui des discussions parlementaires, quand cela ne serait qu'en égard à nos invités qui honorent notre assemblée de leur présence.

Ce qui concerne le diplôme est bien du ressort du Bureau du Registre foncier; tout le reste appartient au provisoire, donc concerne l'Inspectorat fédéral du cadastre. Puisqu'au début de la séance le président a déclaré clairement que le Comité central voulait rester en parfaite harmonie avec les autorités, il n'y a pas lieu de revenir sur la question du certificat; toutes les pièces lues aujourd'hui montrent les bonnes dispositions du comité.

L'orateur trouve incompréhensible que l'on revienne encore aujourd'hui sur des faits qui ont été liquidés à l'assemblée de l'année dernière, comme la légitimité de la rencontre d'une délégation de la Société centrale avec le secrétariat de la Ligue suisse des Paysans; il trouve cela d'autant plus affligeant que ni la délégation, ni le bureau n'ont rien à se reprocher à ce sujet. Depuis 1908, soit le président central, soit le Comité central, soit l'orateur qui n'y était pas astreint, ont beaucoup travaillé et si durant cette époque d'effervescence, le but a quelquefois été dépassé, on ne doit pas pourtant grossir les incidents.

Hofer, président de la section de Berne, déclare que Kubler n'a pas parlé comme représentant de la dite section; sur quelques points cependant ses collègues sont d'accord avec lui. La proposition de démission du Comité central a

été présentée à la section, mais abandonné, car il a été décidé de procéder autrement, par exemple en confiant à une commission la mise au net définitive des nouveaux statuts.

Comme personne ne demande plus la parole sur cette partie du rapport annuel, le président clôt la discussion dans le sens de la votation intervenue.

Studer-Nidau considère comme illusion le contrat de faveur intervenu entre la Société d'assurance „La Bâloise“ et la Société centrale et il appuie sa manière de voir par des exemples tirés des compagnies la „Winterthur“ et la „Zurich“ ; il demande un examen consciencieux de la question par le comité et l'étude d'une revision des conditions convenues.

Le rapport annuel est ensuite approuvé.

Objet 4. *Approbation du compte-rendu financier.* Ce dernier a été imprimé et envoyé aux sociétaires. Les reviseurs des comptes concluent à son acceptation avec remerciement au trésorier.

A une question d'*Albrecht* concernant le montant des finances d'entrées arriérées, le caissier Muller répond que la majeure partie de ce compte a été acquitté dans le cours de l'année courante.

Conformément aux propositions des reviseurs, le compte-rendu financier est accepté.

Objet 5. *Cotisation annuelle et cotisation extraordinaire.* Le trésorier Muller constate que la cotisation annuelle ordinaire de 10 frs. ne suffit plus; les années précédentes n'ont pas soldé en déficit par le fait de recettes extraordinaires importantes (voir le compte-rendu). Pour couvrir le déficit actuel, le Bureau propose une cotisation extraordinaire unique de 3 frs. à recouvrer en automne.

Ce point de vue est adopté sans discussion, à une grosse majorité; on accepte donc une cotisation annuelle de 10 frs. et une cotisation extraordinaire de 3 frs.

Les objets 6 et 7 sont réservés aux conférences de Messieurs l'ingénieur Simon Crausaz et le Dr. P. Aeby, dont les relations ont été fort remarquées.

Mr. Crausaz a donné, en allemand, d'intéressantes explications sur le remaniement parcellaire qu'il a exécuté à Ménières, dans le canton de Fribourg; Monsieur le Dr. Aeby a rapporté, en français, sur le rôle des plans dans le registre foncier et

illustré sa conférence vivante par des exemples choisis et concluants; il a insisté sur les conséquences de la publicité et de la bonne foi.

Des applaudissements nourris et prolongés ont exprimé les remerciements des auditeurs que le président a fait encore souligner par l'adoption d'un chaleureux vote de remerciements. Panchaud a également exprimé la reconnaissance des Suisses romands. — Tous espèrent que ces deux conférences paraîtront dans le journal.

La séance est interrompue pendant un quart d'heure et reprise à 2¹/₂ heures.

Objet 8. *Question scolaire*. Le président Ehrensberger donne un aperçu général du développement de ce postulat, en complément des lignes qui lui ont été consacrées dans le rapport annuel, il enregistre avec joie le résultat brillant de la consultation de toutes les sections qu'il remercie pour leur activité. De plus le Bureau a cherché à prendre contact avec le comité de l'association des géomètres cantonaux, pour qu'elle agisse dans le même sens, et le président se fait une joie de remercier soit le président de la conférence Monsieur le géomètre cantonal W. Leemann-Zurich, soit le rapporteur de celle-ci, Monsieur le géomètre de la ville Keller-Bâle, soit Monsieur l'ingénieur rural Schuler-St-Gall, pour la part qu'ils ont prise dans la résolution adoptée dans la dernière conférence en faveur de la maturité.

Le président donne également lecture du mémoire adressé le 19 décembre 1912, au Département fédéral de Justice et Police et rend compte aussi d'une conférence privée, dans laquelle Messieurs les Professeurs Bäschlin et Grossmann rendirent particulièrement des services signalés dans la défense vis-à-vis des conceptions des autorités de la culture générale et de la préparation technique. Toutefois ces conceptions officielles n'ont pas pu être écartées complètement; car le 17 janvier 1913 la commission des examens a été appelée à discuter la possibilité de laisser le champ ouvert à des combinaisons autres que l'obligation de la maturité; ceci en vue de tenir compte du point de vue de l'opposition.

La commission a décidé que l'on pourrait considérer comme ayant la même valeur: soit la maturité, soit le certificat d'ad-

mission à une école supérieure technique, soit le certificat de sortie d'un autre établissement dont le programme d'études aura été approuvé par le Conseil fédéral, sur préavis de la commission d'examen. Comme président de la Société, Ehrensberger a fait toutes ses réserves, pour laisser la Société complètement libre.

Il résulte d'une communication officieuse reçue aujourd'hui qu'une proposition du Bureau fédéral du Registre foncier, par conséquent du Département fédéral de Justice et Police, au Conseil fédéral a été conçue dans le même esprit et que, par conséquent, une décision sera prise incessamment.

Aucune discussion n'a lieu.

L'objet 9 est permuté pour passer à l'objet 10, *revision des statuts*. Les rapporteurs Isler et Mermoud donnent un aperçu général de la question. Le premier avant-projet suscita une forte opposition, mais l'assemblée de Lucerne donna jour à certaines tendances dont il fut tenu compte dans un second projet fortement modifié, qui a été envoyé imprimé à tous les sociétaires et au sujet duquel toutes les sections ont pris position. Des propositions de modification sans grande importance ont été présentées par les sections de Genève, Suisse Orientale, Zurich-Schaffhouse, Argovie-Bâle-Soleure; la section de Berne a présenté une résolution, d'après laquelle l'élaboration d'un projet définitif à soumettre à la prochaine assemblée générale serait confiée à une commission composée de délégués de toutes les sections. Cette commission dont feraient partie trois membres du Comité central, ne serait pas liée par les décisions votées dans les assemblées générales antérieures.

Les rapporteurs font observer également que les questions de la taxation et du journal ne sont pas encore élucidées; en ce qui concerne la première, une commission de la Société a reçu mandat de préparer, dans le courant de l'année, les propositions nécessaires en vue de la revision des statuts; quant à la seconde, elle se résume en une simple question financière.

Au cours de la discussion, *Hofer*-Berne déclare que les motifs que l'on peut alléguer en faveur de la proposition de Berne sont en partie ceux qu'ont donnés les rapporteurs, et en partie ceux qui ont été abordés lors du débat sur le compte-rendu annuel. Il existe contre le Comité central et spécialement contre son bureau une méfiance qui se fait jour également à

cette occasion. Le second projet n'a pas tenu compte complètement des décisions de Lucerne; Berne demande en outre que l'assemblée des délégués ait des compétences plus étendues et que sa réunion ait lieu 4—6 semaines avant celle de l'assemblée générale.

Le président Ehrensberger fait remarquer que la seconde partie de la proposition de Berne est complètement inexacte. Il n'existe pas de proposition formelle comportant une nouvelle étude du projet de revision des statuts qui, comme telle, soit portée sur la liste des objets à l'ordre du jour, conformément aux prescriptions du Code civil en la matière. Il proteste contre l'affirmation que l'on a renouvelée qu'il n'a pas été donné suite à la décision de Lucerne, concernant l'assemblée des délégués; il ajoute que les sections n'ont fait parvenir leurs propositions que tout récemment au Comité central et que la convocation de l'assemblée des délégués n'aurait eu aucun but, puisqu'elle n'aurait pas pu discuter les propositions de modification.

Le rapporteur Isler donne lecture des articles visés du Code Civil et fait savoir que le Comité central propose de repousser la proposition de Berne; en outre il communique une déclaration écrite des présidents de sept sections qui, au nom de leurs sections, s'opposent à toute non-tenu compte des décisions des assemblées générales précédentes. Mermoud donne connaissance du texte français de cette déclaration.

Albrecht-Berne veut augmenter les compétences de l'assemblée des délégués; il serait aujourd'hui partisan de porter à neuf le nombre des membres du Comité central, afin de ne pas donner, au sein d'un comité réduit, une importance disproportionnée au Bureau. Dans le cas spécial, on pourrait faire abstraction des décisions de Lucerne.

Comme personne ne demande la parole, le président *Ehrensberger* déclare la discussion close; il fait toutefois remarquer à la section de Berne qu'elle a encore la faculté, comme toutes les autres sections, de faire parvenir au Comité central toutes propositions de modifications; les causes du retard dépendent non pas du Comité central, mais de la question non encore élucidée de la taxation.

Werffeli proteste contre le fait que le président déclare la discussion close et l'ouvre de nouveau à son usage.

Le président déclare de nouveau la discussion close et il est passé à la votation; 25 voix vont à la proposition de Berne, 42 voix appuient la proposition de non-prise en considération présentée par le Comité central; cette dernière proposition est donc acceptée.

Objet 9. *Taxation*. En lieu et place de Basler, empêché, Muller rapporte sur les délibérations de l'assemblée des délégués tenue à Olten le 9 mars 1913, et sur les mesures qui ont été proposées. Un tarif minimum, une plus-value pour parcelles et pour bâtiments, une graduation selon les catégories de travail au moyen de formulaires schématiques de taxation ont été demandés de divers côtés.

La commission centrale de taxation de la Société aurait voix délibérative; elle serait chargée de représenter les intéressés auprès des autorités fédérales.

Une commission prise dans le sein de cette assemblée et composée de sept géomètres privés et de deux géomètres fonctionnaires, qui s'est divisée en trois sous-commissions indépendantes, a été chargée d'étudier à nouveau tout le programme; après quoi les propositions à présenter seront décidées par la commission plénière. Les sous-commissions devront étudier surtout l'organisation, les divers systèmes de taxation, le mode de mise en vigueur, l'établissement de bases de tarifs, de contrats-types pour les mensurations, en outre toutes les prescriptions qui doivent figurer dans les statuts. Cette dernière partie doit, en tout cas, être terminée pour la nouvelle assemblée générale.

Panchaud rapporte en français; il examine en détail le point de vue des autorités fédérales qui ont refusé d'admettre la représentation de la Société aux opérations de taxation par la commission fédérale, en se basant sur le fait que le canton et les géomètres se mettront d'accord sur les prix et que, par conséquent, le canton représentera également les intérêts des géomètres.

Personne ne demandant la parole, le président remercie les rapporteurs pour leurs communications; il fait part également d'une proposition que *Werffeli* a présentée à la dernière minute qui sera étudiée en même temps que la proposition de *Kubler*

Objet 11. *Fixation du siège de la prochaine assemblée générale.* Le Comité central propose Olten et base son choix sur le fait que la prochaine assemblée générale devant, sans faute, terminer la discussion de revision des statuts, doit avoir lieu dans un endroit aussi central que possible; ce choix permettra également de ne faire durer l'assemblée qu'un jour, de manière à faciliter la présence de tous les sociétaires.

Deluz-Lausanne propose Berne qui n'est pas moins central et dont l'exposition nationale présentera un attrait considérable. Les collègues vaudois et lui constateraient volontiers la consolidation définitive à Berne de l'Union des géomètres suisses allemands et suisses français qui a été commencée à Soleure.

Albrecht annonce que la section de Berne avait pris la même décision de se charger de l'organisation de l'assemblée, à l'occasion de l'exposition nationale.

En présence de ces vœux aussi ardents, *Ehrensberger* renonce à défendre plus longtemps le point de vue du comité qui ignorait, du reste, la proposition de Berne.

Presque à l'unanimité *Berne* est choisi comme siège de l'assemblée générale en 1914.

Objet 12. *Propositions individuelles, divers.* *Albrecht* émet le vœu que l'on publiât dans le numéro de janvier du journal la composition des comités des sections.

Comme personne ne demande plus la parole, le président central déclare close la XII^e assemblée fédérale. Il espère que les vagues soulevées par des débats parfois irritants s'apaiseront peu à peu et que le résultat de l'assemblée d'aujourd'hui pourra être considéré comme satisfaisant.

Il remercie encore pour la persévérance et l'attention des assistants et émet le vœu que, dans la seconde partie, les liens de bonne camaraderie reprennent le dessus.

Séance levée à 4 heures.

Par ordre,

Zurich, juillet 1913.

Le secrétaire: *E. Fischli*.

Aux débats parfois mouvementés a succédé à la cathédrale un concert d'orgues aussi magnifique que reposant; puis ceux qui n'en avaient pas encore eu le temps, ont pu visiter la remarquable exposition d'instruments et de plans.

Le banquet compta presque autant de participants que l'assemblée; le Conseil d'État était représenté par Messieurs les Conseillers d'État Dr. Musy et Savoy, le Conseil Communal par Messieurs les Conseillers de Weck et Bardy. Le travail absorbant de la journée se termina par de nombreux toasts et discours, des applaudissements nourris et partis aussi bien du côté des juristes que du côté des géomètres, ont accueilli la lecture par le président, au cours de son discours de bienvenue, d'une plainte en vers publiée en Allemagne, sur la toute-puissance des juristes dans tous les domaines. Mr. le Conseiller d'État Dr. Musy dans un discours particulièrement bien senti, donne raison à notre président central, et il trouva, quoique juriste, que les géomètres possédaient encore une telle supériorité qu'il ne pouvait agir autrement que de porter son toast au corps des géomètres et aux géomètres eux-mêmes.

Monsieur le Conseiller Communal de Weck, dans un langage non moins châtié, parla également dans le même sens.

Le second jour fut employé à faire une courte promenade dans la ville de Morat, et une superbe excursion, par un soleil magnifique, sur le lac de Morat, le canal de la Broye et le lac de Neuchâtel, pour débarquer à Estavayer où le Conseil municipal en corps et la musique en uniforme accueillirent les géomètres.

La réception fut des plus amicales, chaque participant reçut en souvenir un „Guide d'Estavayer“, et la fête se termina par une visite aux anciens murs de la ville, dont chacun gardera le meilleur souvenir.

A la section de Fribourg pour l'organisation parfaite en tous points de cette assemblée, un chaleureux merci de la part de la Société des géomètres suisses et aux absents un long procès verbal.

Die Resultate der Güterzusammenlegung in Ménières.

Referat gehalten an der Hauptversammlung des Schweizerischen Geometervereins am 8. Juni 1913 in Freiburg von Ingenieur und Grundbuchgeometer
Simon Crausaz in Freiburg.

Die Güterzusammenlegung des südöstlichen Teiles der Gemeinde Ménières im Broyebezirk, Kanton Freiburg, umfasst eine Fläche von 226 Hektaren. Sie wurde strikte nach den Anlei-